

Remise des récompenses aux lauréats du Concours national de la Résistance et de la Déportation 2024-2025

Intervention de Michel LE DROGO, Président du Comité d'entente

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualité, chers professeurs, chers élèves, le thème 2025 du Concours National de la Résistance et de la Déportation invitait à réfléchir sur les moyens qui ont permis à la France occupée militairement et démembrée de recouvrer, de 1943 à 1945, son intégrité, sa liberté, son identité et sa souveraineté.

En effet, voilà plus de soixantequinze ans, dans un contexte sidérant d'effondrement de la Société des Nations, comme des croyances nationales les mieux établies, alors que la plus longue de nos Républiques cédait la place à un Etat patriarchal autoritaire et vassalisé par l'occupant, des hommes et des femmes allaient tirer de leur fidélité à nos valeurs l'énergie de refuser, puis de combattre l'idéologie nazie et tous les instruments de son oppression. Leur adhésion progressive à des mouvements unis dans un Conseil National de la Résistance le 27 mai 1943, va les placer sous l'autorité d'une France Libre et Combattante dont le projet est la libération du territoire.

Grâce au soutien du Conseil Départemental, le voyage du Concours a permis à plusieurs dizaines d'entre vous de découvrir Metz et Colombey-les-deux églises, lieux emblématiques de la mémoire du Général De Gaulle dont, mercredi dernier, a été commémoré le 80ème anniversaire de son appel à la Résistance depuis l'Angleterre. Il s'affirmera ensuite, vous le savez, à Londres, Alger, puis Paris libéré, comme le représentant et le dirigeant de ce combat de libération du territoire national. La question de la refondation d'une France solidaire, plus généreuse et plus équitable va également cristalliser la réflexion collective aboutissant au sein du CNR à un programme de profondes réformes démocratiques.

Mais l'autorité en exil, unifiée dans un Comité Français de Libération Nationale, devra dégager, avant même la libération totale du territoire, sa future administration de l'emprise des responsables, groupes, et organisations inféodées à Vichy et à l'occupant. Pas moins de quatre cents ordonnances du CFLN établiront le fonctionnement de chaque rouage de son autorité à venir. Pour cela, il dispose d'un juriste éminent qui avait rejoint le général De Gaulle à Londres, au lendemain de l'appel du 18 juin 1940. Le parcours de René Cassin, délégué de la France à la Société des Nations jusqu'aux accords de Munich en 1938, l'amène à la tête du service juridique de la France Libre. Là, il s'emploiera à démontrer l'illégalité constitutionnelle du régime de Vichy. Cette illégitimité sera rappelée par l'ordonnance du 9 août 1944, visant le rétablissement de la légalité républicaine, légalité dans le cadre de laquelle la France Libre entendait inscrire, de fait, son action.

Des projets de réformes sociales seront ainsi soumises à l'Assemblée Consultative où siègent des dirigeants de la Résistance métropolitaine et extra-métropolitaine. Ainsi l'ordonnance du 21 avril 1944, portant sur les droits de vote et d'éligibilité pour les femmes. Tout ceci, vos professeurs vous l'ont appris, mais je voudrais insister sur un dernier point.

L'installation en toute souveraineté sur le territoire français libéré d'un Gouvernement Provisoire de la République Française, poursuivant l'engagement militaire décisif contre l'Allemagne nazie, donnera à la France un rôle important à jouer dans la nouvelle architecture de sécurité collective de l'Organisation des Nations Unies où elle siège depuis au Conseil de Sécurité.

À l'Assemblée générale de l'ONU, René Cassin, présentera le projet d'une Déclaration des droits de l'homme qu'il veut universelle et dont il est le rédacteur et le rapporteur: « Notre déclaration - dira-t-il- se présente comme la plus vigoureuse, la plus nécessaire des protestations de l'humanité contre les atrocités et les oppressions dont tant de millions d'êtres humains ont été victimes à travers les siècles et plus particulièrement pendant et entre les deux dernières guerres mondiales ».

Au moment où en Europe et dans le monde, le dialogue multilatéral et le droit semblent vaciller devant la force brutale des faits accomplis – et cela au prix d'un grand nombre de vies humaines dans les populations civiles – sans doute nous faut-il plus que jamais veiller à cet idéal que la génération de ceux qui ont libéré et refondé la France nous a transmis.

Je vous remercie de votre attention.